

360 Solutions Invest
société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 3 Rue de l'Ecole Buissonnière - 35220 CHATEAUBOURG
931 281 661 RCS RENNES

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2025

Le 25 janvier 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Les associés de la société 360 Solutions Invest, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, ayant son siège social au 3 Rue de l'Ecole Buissonnière, 35220 CHATEAUBOURG et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 931 281 661, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement effectuée par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance.

Monsieur Philippe ZIGHMI, en sa qualité de Président, préside l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des titres ayant le droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de gestion du président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le président à l'assemblée.

Puis le président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de transférer le siège social du 3 Rue de l'Ecole Buissonnière 35220 CHATEAUBOURG au 48 Bis rue du Presbytère 56890 PLESCOP, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 48 Bis rue du Presbytère 56890 PLESCOP >>

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance et les associés présents.

Le président, Monsieur Philippe ZIGHMI

Monsieur Gabriel ZIGHM - 10 titres

Madame Chloé ZIGHMI - 10 titres

Madame Emma ZIGHMI - 10 titres

Monsieur Philippe ZIGHMI - 970 titres